

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2023**

Ordre du jour :

*Objets soumis à débat ou délibération*

- Travaux à la salle des fêtes – Choix des équipements de la cuisine – Devis travaux arrière-cuisine (hors marché) – Avenant n°1 Lot 11 Plomberie
- Demande de subvention au Conseil Départemental « Contrat de territoire »
- Restauration scolaire – Projet de convention, tarif, transport – Coût unitaire de la prestation aux familles au 4 septembre 2023
- Groupement de commande avec Laval Agglomération pour la téléphonie fixe et internet
- Droit de préemption parcelle A324
- Transport scolaire 2023-2024

*Informations et questions diverses*

- Virement de crédit Budget Lotissement La Chênaie
- Organisation de la séance Cinéma en plein air du Jeudi 3 août
- Divers

Convocations adressées le 3 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RENIER – RAIMBAULT – BLAIN – LOLLIER – DALIGAULT – BEAUSSIER – VERON – Mmes CHACUN – LEROUX – POIRIER – PRINCE

Absente excusée : Mmes BESNIER – SALINGRE

Secrétaire de séance : Mme CHACUN

Le Procès Verbal de la séance du 9 juin 2023 n'ayant soulevé aucune objection est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme CHACUN Angélique est nommée secrétaire de séance.

Les points suivants ont été examinés :

**OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION**

**Travaux à la salle des fêtes**

**Choix des équipements cuisine**

Des devis demandés à 2 entreprises sont étudiés et débattus en Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'acquisition et la pose d'1 bloc cuisson 2 feux + plaque coup de feu + placard ouvert, d'1 four mixte électrique à injection 10 niveaux avec nettoyage automatique avec son support, de 2 tables inox centrales semi mobiles, d'1 armoire de maintien de température 10 niveaux.

Cet équipement d'une valeur totale de 14 809 € HT non compris le forfait main d'œuvre pour l'installation sera commandé auprès de l'entreprise FCPL.

### **Équipement Bar salle des fêtes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de faire l'achat auprès de l'entreprise FCPL d'un lave verre qui sera intégré au bar de la salle des fêtes pour la somme de 1 732 € HT.

### **Hotte et tourelle à installer dans la cuisine**

Trois entreprises ont été contactées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur la recommandation de la commission des bâtiments, décide de choisir l'entreprise Dessaigne qui a bien détaillé son devis et qui a bien maîtrisé la problématique de cette installation pour un coût global de 6 705,71 € HT.

### **Travaux arrière-cuisine hors marché**

Ces travaux de réfection de l'arrière-cuisine s'avérant nécessaires pour remise en état du placoplâtre et de la peinture, il y a lieu de solliciter des devis.

Un devis peinture sollicité fait apparaître une dépense à prévoir de 1 212,05 € HT et est accepté par le Conseil Municipal.

Des devis concernant la mise en place de placoplâtre sont en attente et seront validés au conseil municipal de septembre.

### **Marché travaux salle des fêtes – Avenant n°1 Lot 11 Chauffage – Ventilation – Plomberie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'avenant N°1 du lot 11 Chauffage – Ventilation – Plomberie pour un montant de 7 132,40 € TTC.

La commission des bâtiments indique que des précisions seront demandées concernant cet avenant lors de la prochaine réunion de chantier du 11 juillet 2023.

*Le Conseil Municipal fait une suspension de séance pour se rendre à la salle des fêtes et se rendre compte de l'avancée des travaux.*

## **Demande de subvention au Conseil Départemental**

Dans le cadre de l'aide à l'investissement des EPCI et des Communes, le Conseil Départemental a mis en place le 16 décembre 2022 un fonds d'aide et d'accompagnement financier aux collectivités territoriales de la Mayenne doté de 200 millions d'euros pour la période 2023-2028.

Pour la commune de La Brûlatte, cette enveloppe s'élève à 21 510 € qui peut être portée à 25 812 € si le projet d'investissement pour lequel la subvention est sollicitée est orienté bas carbone.

Cette subvention est mobilisable à 50 % dès le mois de septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mobiliser cette aide départementale dans le cadre des travaux et équipements de la cuisine de la salle des fêtes et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale et à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

## **Restauration scolaire à partir de septembre 2023**

### **Projet de convention**

Faisant suite à plusieurs réunions de travail avec les Maires de La Gravelle, La Brûlatte et l'EHPAD Paul Laizé de Port-Brillet, un projet de convention détaillé est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Après un débat et information, le projet de convention est validé par le Conseil Municipal sous réserve d'avoir des éclaircissements sur le déchargement des repas qui seront livrés par l'EHPAD de Port-Brillet sur la plage horaire 10h30-11h30 ; le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

A compter du 4 septembre 2023, la restauration scolaire sera donc assurée par l'EHPAD Paul Laizé.

Le coût de revient du repas – compte tenu du transport et des frais de personnel – représente une somme de 4,50 € pour la commune.

## **Tarification du repas**

Une discussion s'engage pour fixer la nouvelle tarification applicable aux utilisateurs du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, soucieux de faire un geste dans cette période d'inflation, décide d'adopter la grille suivante à compter du 4 septembre 2023 :

Tarif adulte :	4,50 €
Tarif enfant (quotient familiale > 900 €) :	4,20 €
Tarif enfant (quotient familiale < 900 €) :	4,00 €

Une réunion d'information aura lieu auprès des parents d'élèves dans la 1<sup>re</sup> quinzaine de septembre 2023.

## **Groupement de commande avec Laval Agglomération pour la téléphonie fixe et internet**

Laval Agglomération a adhéré à la Centrale d'Achat du réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) mettant à disposition de ses membres certains de ses marchés. Laval Agglomération souhaite bénéficier du marché concernant la téléphonie fixe et internet.

Les 34 communes de Laval Agglomération sont susceptibles d'adhérer à ce marché via Laval Agglo qui sera le mandataire de ce marché via un groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement de commande concernant la téléphonie fixe et internet et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette adhésion et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## **Droit de préemption – Parcelle A324**

Dans le cadre de la vente des parcelles cadastrées A324 de 1 are 34 ca et AA014 de 4 ares 46 ca, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la parcelle A324 située sur la Commune de La Brûlatte. La parcelle AA014 se situe sur la Commune de Port-Brillet et ne concerne pas la Commune de La Brûlatte.

## **Transport scolaire 2023-2024**

Afin d'organiser le transport scolaire à compter de la rentrée de septembre 2023, 2 devis ont été demandés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de RGO Mobilités sur la base de 108,47 € TTC / jour pour une période de 140 jours.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Virement de crédit Budget Lotissement La Chênaie**

Le Maire précise qu'ayant délégation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre – délégation du 14 avril 2023 – il informe le Conseil Municipal de la décision de virement de crédits n°1/2023 du 26 juin 2023, prise sur le budget du Lotissement de La Chênaie, suivante :

Le Maire,

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°23-04-04 du 14 avril 2023 de vote du budget primitif 2023, donnant délégation de pouvoir au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 117,37 euros

- section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de 6 574,05 euros

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité avant cette décision est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	117,37 €
Dépenses imprévues en investissement	6 574,05 €

### DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants afin de régler les intérêts de l'emprunt du lotissement de La Chênaie qui ont été modifiés suite au remboursement anticipé d'une partie du capital

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
Lotissement La Chênaie	Fonctionnement	605	011	-4,52
Lotissement La Chênaie	Fonctionnement	66111	66	+4,52

Le solde des virements de crédits réalisés au titre de la fongibilité après cette décision et qui devra être repris dans la prochaine décision de virement de crédit est le suivant :

Dépenses imprévues en fonctionnement	112,85
Dépenses imprévues en investissement	6 574,05 €

### Organisation de la séance Cinéma en plein air du Jeudi 3 août

Dans le cadre des Estivales ou saison culturelle d'été sur les Communes de l'Agglomération, une séance de cinéma en plein air est prévue le jeudi 3 août au terrain de football de La Brûlatte. Le film présenté sera « L'Année du Requin », film sorti en 2022.

Une réunion de travail pour préparer le bon déroulement de cette séance se fera au terrain de football le mercredi 19 juillet 2023 à 14H. MM. Raimbault, Blain, Véron et Deulofeu se rendront sur place.

### Divers

Pour assurer la garderie et la restauration scolaire dans le cadre de l'ALSH, la mairie a eu recours à des étudiants pour le mois de juillet. Pour la période du mois d'août, il manque une personne du 16 au 31 août 2023.

Merci à Mme Poirier qui a assuré la cantine et le ménage en l'absence de la femme de ménage victime d'un accident de travail

### Prochaines dates

3 août 2023 – 22h Cinéma en plein air au terrain de foot

15 septembre 2023 – Conseil Municipal à 20h en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
M. DEULOFEU		Mme CHACUN	Secrétaire	Mme LEROUX	
M. RENIER		Mme SALINGRE	Excusée	Mme PRINCE	
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER	Excusée	M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT		M. VERON			